



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du  
second degré national à affectation locale à Mayotte  
concours interne – CNAL Mayotte**

**Section : Sciences de la vie et de la Terre**

**Session 2023**

Rapport de jury présenté par :

Joseph SEGARRA, président du jury

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

## *Sommaire*

Introduction .....	3
Présentation du concours et de ses modalités.....	4
Programme des épreuves session 2023 .....	5
Données chiffrées.....	7
Commentaires de l'épreuve écrite d'admissibilité.....	9
Commentaires de l'épreuve orale d'admission :_épreuve d'entretien avec le jury .....	19
Annexe : texte de référence pour l'épreuve orale d'entretien .....	26
Remerciements .....	28

## *Introduction*

Le concours interne en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES) national à affectation locale (CNAL) à Mayotte a été institué pour les sessions 2021, 2022 et 2023 par le décret n°2021-110 du 3 février 2021. La section sciences de la vie et de la Terre est ouverte depuis la session 2022.

Pour s'inscrire au concours, les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- détenir 120 crédits du système européen d'unités d'enseignement au titre d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme reconnu équivalent ;
- justifier d'une durée de trois ans d'exercice de services publics.

Les candidats admis au concours sont affectés en tant que stagiaires dans l'académie de Mayotte et suivent une formation professionnalisante de deux années au centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) à Mayotte. À l'issue du stage, les professeurs sont titularisés et se voient délivrer le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

L'objet du présent rapport est de réaliser un **bilan des épreuves** de la session 2023 et de formuler des **conseils aux candidats** des sessions ultérieures. Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont commentées de façon à préciser les critères d'évaluation sur la forme et le fond ainsi que les attentes du jury. La **lecture du rapport** peut ainsi contribuer à **améliorer les chances de succès des candidats** soucieux de se préparer avec le sérieux qu'exige le désir de devenir enseignant.

Le jury **félicite les candidats admis** au titre de la session 2023. Ils ont su utiliser leur expérience à bon escient et faire part d'une motivation étayée pour embrasser la carrière d'enseignant.

## Présentation du concours et de ses modalités

### Textes réglementaires publiés au Journal Officiel de la République Française (JORF)

#### JORF du 4 février 2021 – texte n°27

Décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

#### JORF du 16 février 2021 – texte n°4

Arrêté du 8 février 2021 relatif aux diplômes et titres permettant de se présenter au concours externe et au concours interne organisés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

#### JORF du 16 février 2021 – texte n°5

Arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

### Définition des épreuves

Extrait de l'arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret n°2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

#### ANNEXE II - ÉPREUVES DU CONCOURS INTERNE

##### Section sciences de la vie et de la Terre

##### A. – Épreuves d'admissibilité

L'épreuve comporte deux parties :

- une composition ;
- une étude de documents.

Elle porte sur les sciences de la vie et sur les sciences de la Terre.

Les candidats consacrent à chacune des parties le temps qui leur convient, dans la limite de l'horaire global imparti.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

Le programme de l'épreuve est celui des classes des collèges et des lycées d'enseignement général et technologique.

##### B. – Épreuve d'admission

Épreuve d'entretien.

L'épreuve est décrite en annexe III.

Durée totale de l'épreuve : une heure. Coefficient 1.

	Définition des épreuves	Durée	Coefficient
<b>Épreuve d'admissibilité</b>	Composition et étude de documents	5 heures	1
<b>Épreuve d'admission</b>	Entretien	<i>Préparation: 30 minutes</i> Exposé et entretien : 1 heure	1

### Tableau récapitulatif des épreuves du CNAL interne de SVT pour Mayotte

*Programme des épreuves  
Session 2023*

Le programme du concours est fondé sur les programmes en cours de validité dans l'enseignement secondaire mentionnés ci-dessous.

Les notions traitées dans ces programmes doivent pouvoir être abordées au niveau Licence.

Les textes qui cadrent les examens certificatifs où les sciences de la vie et de la Terre sont impliquées font partie du programme du concours (diplôme national du brevet, épreuves terminales du baccalauréat : évaluation des compétences expérimentales, épreuve écrite du baccalauréat de la voie générale, épreuve du grand oral).

Il est rappelé aux candidats qu'ils se doivent de connaître le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

➤ **Les programmes de sciences de la vie et de la Terre du collège**

Arrêté du 17-7-2020 - J.O. du 28-7- 2020 et BO n°31 du 30 juillet 2020 - NOR : MENE2018714A

**o le programme de sciences et technologie pour le cycle 3**

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/88/7/ensel714\\_annexe2\\_1312887.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/88/7/ensel714_annexe2_1312887.pdf)

**o le programme de sciences de la vie et de la Terre pour le cycle 4**

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/89/1/ensel714\\_annexe3\\_1312891.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/31/89/1/ensel714_annexe3_1312891.pdf)

➤ **Les programmes de sciences de la vie et de la Terre (SVT) du lycée de la voie générale**

**o le programme de SVT de la classe de seconde**

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 – NOR MENE1901647A

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647\\_annexe\\_1063008.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/00/8/spe647_annexe_1063008.pdf)

**o le programme d'enseignement scientifique de la classe de première**

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 - NOR MENE1901573A

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/13/4/spe573\\_annexe\\_1063134.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/13/4/spe573_annexe_1063134.pdf)

**o le programme d'enseignement scientifique de la classe terminale**

Arrêté du 19-7-2019 - J.O. du 23-7-2019 et B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019 - NOR : MENE1921241A

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8\\_MENJ\\_25\\_7\\_2019/84/7/spe241\\_annexe\\_1158847.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/84/7/spe241_annexe_1158847.pdf)

**o le programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe de première**

Arrêté du 17-1-2019 - J.O. du 20-1-2019 et B.O. spécial n°1 du 22 janvier 2019 – NOR MENE1901648A

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/54/2/spe648\\_annexe\\_1063542.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/54/2/spe648_annexe_1063542.pdf)

**o le programme d'enseignement de spécialité de sciences de la vie et de la Terre de la classe terminale**

Arrêté du 19-7-2019 - J.O. du 23-7-2019 et B.O. spécial n° 8 du 25 juillet 2019 – NOR : MENE1921252A

[https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8\\_MENJ\\_25\\_7\\_2019/11/4/spe252\\_annexe\\_1159114.pdf](https://cache.media.eduscol.education.fr/file/SPE8_MENJ_25_7_2019/11/4/spe252_annexe_1159114.pdf)

➤ **Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

Décret n° 2015-372 du 31-3-2015 - J.O. du 2-4-2015 MENESR - DGESCO A1-2

[https://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle\\_commun\\_de\\_connaissances\\_de\\_compets\\_et\\_de\\_culture\\_415456.pdf](https://cache.media.education.gouv.fr/file/17/45/6/Socle_commun_de_connaissances_de_compets_et_de_culture_415456.pdf)

➤ **Les textes relatifs aux examens (DNB et BAC)**

**o pour le diplôme national du brevet (DNB)**

<https://eduscol.education.fr/716/les-epreuves-du-dnb>

**o pour le baccalauréat**

<https://eduscol.education.fr/727/detail-des-epreuves-du-baccalaureat-general>

➤ **Les compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation**

Arrêté du 1-7-2013 – J.O. du 18-7-2013 et BO n°30 du 25-7-2013 – NOR : MENE1315928A

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027721614&dateTexte=&categorieLien=id>

<https://www.education.gouv.fr/cid73215/le-referentiel-de-competences-des-enseignants-au-bo-du-25-juillet-2013.html>

**Les compétences professionnelles communes à tous les métiers du professorat**, sont définies dans l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013, dont le référentiel a été publié au Journal Officiel du 18 Juillet 2013 et dont l'introduction est rappelée ci-dessous :

*« Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'école. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'école, qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale. Ils préparent les élèves à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière. Ils transmettent et font partager à ce titre les valeurs de la République. Ils promeuvent l'esprit de responsabilité et la recherche du bien commun, en excluant toute discrimination. [...] En tant qu'agents du service public d'éducation, ils transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité. »*

*Données chiffrées*  
*Session 2023*

***Données récapitulatives des épreuves de la session 2023 et de la session antérieure***

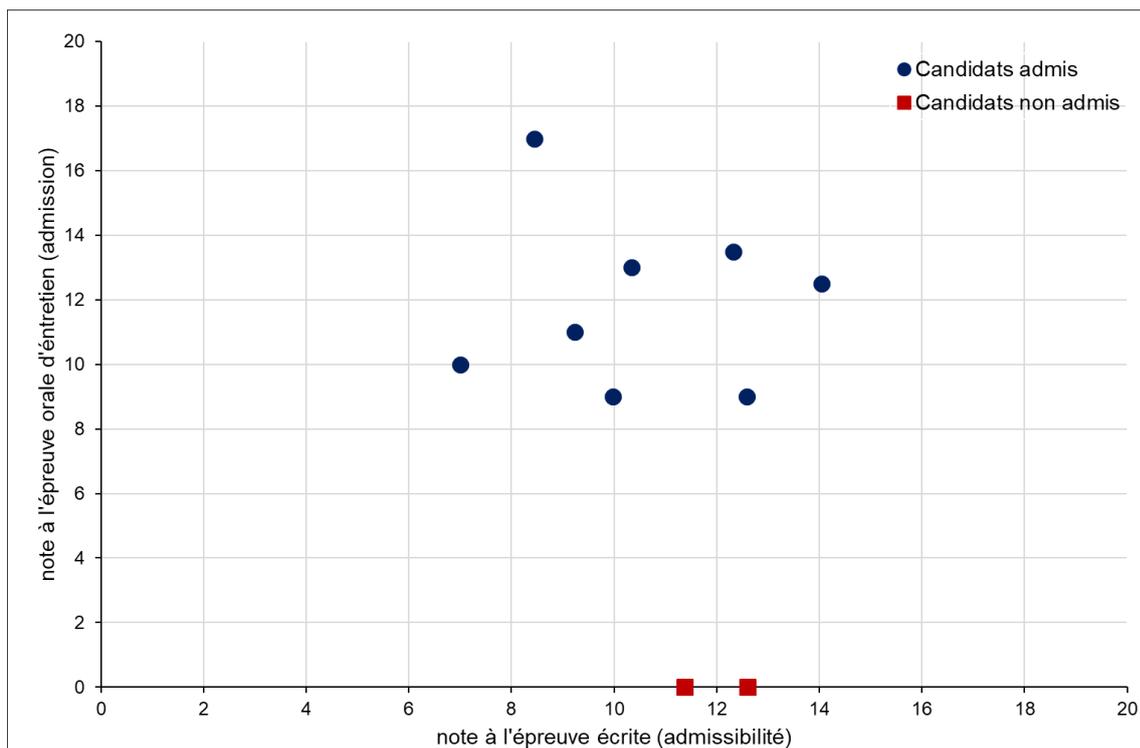
Le jury a décidé à l'unanimité de pourvoir l'ensemble des postes offerts pour la session 2023 du CNAL interne de SVT pour Mayotte.

*Les notes aux épreuves sont données sur 20.*

	<b>2023</b>	2022
Nombre de postes offerts	8	5
Nombre d'inscrits	32	23
<b>ADMISSIBILITE</b>		
Nombre de présents à l'épreuve écrite (% des inscrits)	13 (41 %)	13 (57 %)
Note minimale de l'épreuve écrite	4,13	5,73
Note maximale de l'épreuve écrite	14,05	17,83
Ecart-type de l'épreuve écrite	3,22	3,61
Moyenne des candidats présents à l'épreuve écrite	9,34	11,44
Moyenne des admissibles	<b>10,79</b>	<b>12,44</b>
Barre d'admissibilité	<b>7,00</b>	<b>7,41</b>
Nombre d'admissibles (% des présents)	<b>10</b> (77 %)	<b>11</b> (85 %)
<b>ADMISSION</b>		
Nombre de candidats présents à l'oral <i>nombre Mayotte</i> <i>nombre métropole</i>	8* <sup>^</sup>  8 0	9*  8 1
Note minimale de l'épreuve d'entretien (oral)	9	6
Note maximale de l'épreuve d'entretien (oral)	17	15
Ecart-type de l'épreuve d'entretien	2,53	3,23
Moyenne de l'épreuve d'entretien	11,88	10,67
Moyenne aux deux épreuves (écrite et orale) des candidats présents à l'oral	11,18	11,38
Moyenne aux deux épreuves (écrite et orale) des candidats admis	<b>11,18</b>	<b>13,09</b>
Barre d'admission	<b>8,50</b>	<b>10,01</b>
Nombre de candidats admis	<b>8</b>	<b>5</b>

\* 1 candidat absent à l'épreuve d'admission en raison de son admission au CAPES interne de SVT de la session de la même année

<sup>^</sup> 1 candidat absent pour d'autres raisons.



**Note des candidats à l'épreuve orale d'admission en fonction de la note à l'épreuve écrite d'admissibilité**  
*Chaque point représente un candidat.*

*Statut des candidats inscrits, admissibles et admis*

<b>Statut</b>	<b>Inscrits</b>	<b>Admissibles</b>	<b>Admis</b>
<i>Agent non titulaire de la fonction territoriale</i>	1		
<i>Agent non titulaire fonction hospitalière</i>	1		
<i>Assistant d'éducation</i>	1		
<i>Cadres secteur privé convention collective</i>	1	1	1
<i>Contractuel 2nd degré</i>	28	9	7
<b>Total</b>	<b>32</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
<i>femmes</i>	17	5	4
<i>hommes</i>	15	5	4

*Commentaires de l'épreuve écrite d'admissibilité*  
*Session 2023*

L'épreuve d'admissibilité du CNAL interne de SVT pour Mayotte est constituée par deux exercices :

- une **composition** sous la forme d'un sujet de **synthèse**,
- une **analyse de documents** guidée par une question globale et/ou des questions ponctuelles.

Les deux parties comptent chacune pour la moitié de la note attribuée à l'épreuve.

Le sujet de la session 2023 peut être consulté sur le site devenir enseignant du ministère de l'éducation nationale (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr>) dans la rubrique consacrée aux sujets des épreuves et aux rapports de jury.

### **1. Composition sur un sujet (exercice 1) : éléments de correction et commentaires**

Le sujet proposé en 2023 était le suivant :

#### **La reproduction sexuée des Angiospermes**

*Vous vous attacherez à présenter les mécanismes de la reproduction sexuée des Angiospermes et l'importance des interactions interspécifiques (interactions avec des espèces animales) dans le contexte de la reproduction sexuée.*

#### **1.1. Les attentes du jury sur l'organisation de l'exercice de synthèse**

- **Forme générale de la composition de synthèse**

Les candidats étaient amenés à proposer une synthèse comportant une **introduction**, un **développement** en **plusieurs parties** et une **conclusion**. Si la très grande majorité des copies a montré une organisation conforme, il convient sans doute de rappeler les attendus d'une introduction et d'une conclusion au sein d'une synthèse :

- ✓ L'introduction permet à partir de la **définition des termes** du sujet de proposer une **problématique** et **d'annoncer le plan** suivi pour sa résolution. La problématique ne doit pas être la réécriture du sujet proposé sous forme de question, elle doit avoir sa formulation propre et être adaptée à ce que le candidat souhaite démontrer dans le cadre de la construction de son argumentation.
- ✓ La conclusion permet de répondre à la problématique en proposant une **synthèse des étapes** suivies et **d'ouvrir le sujet** de manière pertinente. L'ouverture a pour objectif de marquer une prise de recul par rapport au sujet : comparaison avec d'autres organismes ou d'autres processus biologiques, mise en relation avec les enjeux actuels, applications technologiques des phénomènes étudiés etc. Il peut être intéressant d'accompagner la conclusion d'un **schéma bilan** même si celui-ci n'est en rien obligatoire. En effet, sa construction peut demander beaucoup de temps et certains sujets ne s'y prêtent pas nécessairement.

*Le jury a valorisé les copies pour lesquelles un effort de problématisation du sujet avait été réalisé.*

La qualité de l'introduction et de la conclusion, la qualité de la démarche, la qualité rédactionnelle et la qualité de la communication graphique représentent environ le tiers de la note de cet exercice. Il est donc essentiel de ne pas les négliger.

- **Argumentation et démarche**

Les candidats qui ont proposé dans leur copie une **approche démonstrative** ont été valorisés. Cette **argumentation scientifique** pouvait prendre plusieurs formes : données d'observations, résultats d'expérimentations et/ou de modélisations ayant permis de construire les connaissances développées. Sans rechercher l'exhaustivité concernant l'argumentation, il convenait de montrer au jury que le candidat n'envisageait pas sa discipline de manière dogmatique mais qu'il était au contraire sensibilisé au **mode de construction du savoir** scientifique.

Certains candidats ont effectué un réel effort de synthèse en proposant un plan comportant des sous-parties avec un **fil conducteur logique**. Faire apparaître le **plan détaillé dans le corps de la copie** en facilite la lecture pour le correcteur. La proposition de **bilans partiels et de transitions** permet également au correcteur de suivre le fil conducteur logique de la composition et d'en évaluer la cohérence.

- **Construction des paragraphes**

Toutes les sous-parties doivent être construites grâce à des paragraphes argumentés élaborés autour d'une **idée clé** (notion d'unité paragraphique). Un paragraphe correctement construit comporte une description précise de la notion abordée qui permet de la rattacher à la problématique. Ceci doit reposer sur une **argumentation et/ou un exemple**. Le paragraphe prend ainsi la forme d'un texte accompagné éventuellement d'un schéma fonctionnel. La construction pertinente d'un paragraphe permet **d'avancer dans le raisonnement** en s'appuyant sur des connaissances, évitant au jury l'impression d'une récitation de cours sans lien direct avec le sujet traité.

- **Qualité rédactionnelle et lisibilité**

Une attention toute particulière doit être portée sur ces deux aspects de la part des candidats. La **syntaxe** insuffisamment maîtrisée de certains candidats peut nuire grandement à la compréhension des copies. Par ailleurs, l'**orthographe** de certains termes notamment des termes scientifiques pose parfois problème. **L'aération de la copie**, l'agencement des textes et la **disposition des schémas** doivent également être pensés en amont. Un schéma ne doit pas être placé au hasard mais s'intégrer logiquement dans la composition. La qualité rédactionnelle ainsi que la lisibilité de la copie entrent dans l'évaluation de la composition. Ces lacunes peuvent se montrer gênantes pour la compréhension de ces copies. Enfin, quelques copies sont peu soignées ce qui n'est pas engageant pour le jury.

Enfin, il est nécessaire **d'anticiper un temps de relecture** afin de vérifier la syntaxe, l'orthographe et la grammaire employés dans son argumentation. De même, une relecture des schémas réalisés permet de vérifier la présence de titre et de légendes complètes pour chacun d'entre eux.

- **Qualité de l'illustration**

Le jury a apprécié l'effort concernant l'illustration de certaines copies. Il convient cependant de rappeler quelques éléments fondamentaux de conformité pour les quelques copies très décevantes sur ce point. Il est indispensable de proposer pour chaque schéma un **titre précis** et des **légendes** permettant sa compréhension. Leur absence témoigne d'un manque de rigueur de la part du candidat.

Les schémas réalisés doivent **venir en appui du contenu proposé** et avoir une **valeur explicative**. Une notion soutenue uniquement par un schéma, sans texte, permet rarement de savoir si le candidat la maîtrise et l'a bien reliée au sujet. De même, des figures n'illustrant que des aspects structuraux sont généralement d'un faible apport à la construction d'une démarche explicative.

*Le jury constate que la majorité des candidats a essayé de produire une composition de synthèse avec une problématique énoncée et un fil conducteur. Toutefois, les plans proposés montrent des maladresses dans l'organisation en sous-parties correctement titrées et sans redondance. Le jury rappelle aux candidats que la synthèse scientifique répond à des règles qu'il convient de mettre en œuvre et qui sont soumises à une partie de l'évaluation.*

*Quelques rares copies n'ont pas respecté la forme d'un sujet de synthèse en présentant un catalogue d'idées sans liens explicites entre elles.*

*La réalisation de schémas était le point faible de trop nombreuses copies : soit, ils sont trop peu nombreux pour une démonstration biologique, soit ils sont simplistes et peu légendés. Des schémas précis et étayés par des légendes fonctionnelles explicites, accompagnés d'un commentaire qui complète la notion, sans répéter ce qui est déjà sur le schéma sont attendus.*

## **1.2. Les attentes du jury sur les idées scientifiques à développer**

Trois axes étaient à aborder pour répondre au sujet :

- la formation des gamètes chez les Angiospermes ;
- la pollinisation et la fécondation ;
- le devenir des graines formées après la fécondation.

Il convenait au candidat de choisir des exemples de son choix pour appuyer ses propos. Une attention particulière sur la présentation et l'explication des interactions avec les espèces animales était attendue conformément à l'intitulé du sujet.

*Le jury a souvent constaté que le sujet n'était traité que partiellement, certains axes n'étant pas du tout abordés ou uniquement mentionnés sans aucun développement ou exemple. Des argumentations sont parfois fragiles avec beaucoup de notions présentées de manière théorique, sans s'appuyer sur des exemples précis. Le jury tient à rappeler l'importance de l'argumentation et de la culture naturaliste en SVT.*

*Les meilleures copies sont celles dans lesquelles les candidats ont clairement dégagé les notions essentielles, ont su les hiérarchiser, les présenter avec un*

*vocabulaire précis, les articuler entre elles et en lien avec leur problématique, les illustrer à travers des exemples pertinents.*

- **La formation des gamètes**

Il s'agissait de présenter les étapes de la formation des gamètes par les organes sexuels portés par les fleurs :

- organisation fonctionnelle d'une fleur (pièces stériles et fertiles) et son rôle dans la reproduction sexuée, en particulier la localisation de la méiose ;
- étapes de formation des gamètes mâles et femelles au sein des gamétophytes.

*Ce domaine a été envisagé par la grande majorité des candidats (fleur présentée), mais souvent de manière incomplète. En particulier, les étapes de la formation des gamètes manquaient de précision à l'échelle cellulaire (mitoses, méiose). Les notions de gamétophyte et de gamète n'ont pas toujours été clairement distinguées.*

- **La pollinisation et la fécondation**

Il convenait ici de présenter les mécanismes permettant la fécondation chez les plantes, précédés par une étape de dispersion des grains de pollen (pollinisation) en raison de leur vie fixée. Les différents modes de pollinisation (anémophile, zoophile) devaient être abordés en utilisant des exemples précis. Les modalités de fécondation et leurs conséquences sur la diversification génétique étaient attendues : autofécondation et allofécondation (ou fécondation croisée).

Cette partie était l'occasion d'aborder les interactions entre les Angiospermes et des espèces animales en présentant les adaptations chez les deux espèces (nectar, couleur des pétales, taille des grains de pollen, organe de prélèvement du nectar, structures de transport des grains de pollen, ...) pouvant aboutir à de la coévolution et dans certains cas de la cospéciation.

La reproduction des Angiospermes est caractérisée par une double fécondation. Après le dépôt des grains de pollen sur les stigmates des carpelles, la formation d'un tube pollinique achemine les gamètes vers le sac embryonnaire au sein de l'ovule (siphonogamie). La fécondation de l'oosphère et des deux noyaux du sac initie la transformation de l'ovule en graine et de l'ovaire en fruit.

*Les étapes de pollinisation et de fécondation ont été abordées dans la plupart des copies. Cependant, peu de candidats ont proposé des exemples concrets et illustrés avec rigueur. Les interactions avec les espèces animales sont parfois présentées mais rarement mises en perspective dans un contexte évolutif. Les conséquences sur la diversification génétique sont abordées dans quelques copies.*

- **Le devenir des graines**

La ou les graines et le fruit sont dérivés de la transformation de la fleur après la fécondation. La graine renferme l'embryon ou plantule à l'origine du nouvel individu. Quelques caractéristiques de la graine pouvaient être utilement présentées : résistance mécanique, présence de réserves, quiescence ou dormance.

Fruits ou graines sont disséminés par des agents abiotiques (ex. : par le vent ou anémochorie, par l'eau ou hydrochorie) ou par des agents biotiques (ex. : par ingestion ou endozoochorie, par transport par le tégument ou ectozoochorie). Des exemples d'interactions avec les espèces animales étaient aussi attendus dans cette partie. La dissémination permet ainsi la colonisation de nouveaux milieux par les plantes à fleurs si les conditions sont favorables.

*Très peu de candidats ont développé les éléments ayant trait à la formation et au devenir de la graine. Pour les rares copies dans lesquels cet item est présent, les exemples ne sont pas assez développés.*

## **2. Etude de documents (exercice 2) : éléments de correction et commentaires**

Le sujet proposé en 2023 consistait en l'étude des récifs coralliens en lien avec les évolutions récentes (Quaternaire) et futures du climat. L'exercice 2 était divisé en trois parties chacune associée à un corpus de documents :

- La première partie conduisait à discuter des indices des variations climatiques au Quaternaire.
- La deuxième partie permettait l'étude des récifs coralliens actuels et passés des Iles Glorieuses.
- La troisième partie permettait l'analyse de résultats d'expériences sur le devenir des récifs coralliens soumis aux changements climatiques actuels.

*L'évaluation des copies a montré que la seconde partie (étude de documents) avait souvent été traitée trop rapidement. Le jury rappelle que **les deux parties de l'épreuve** (synthèse et analyse de documents) **sont de poids égal** dans l'évaluation de la copie. Les candidats sont libres de répartir leur temps de travail sur chacune des parties comme ils l'entendent. Il est toutefois très conseillé d'équilibrer le temps passé sur chacune des parties.*

### **2.1 Partie 1 : Indices des variations climatiques au Quaternaire**

La partie 1 était constituée d'un corpus de 5 documents.  
La consigne de la partie 1 était la suivante :

A l'aide des documents 1 à 5 et de vos connaissances, mettez en évidence l'existence de variations climatiques et expliquez leur origine et certaines de leurs conséquences.

Pour le document 3, vous expliquerez le principe de la technique utilisée.

#### **2.1.1 Les attentes du jury sur la partie 1**

Pour cet exercice d'étude de documents, il convient d'adopter une démarche de résolution cohérente et pertinente au regard du problème posé. La réponse doit être structurée par :

- une **introduction** qui amène le sujet, pose le problème de manière explicite et annonce la démarche de résolution choisie ;
- un **développement argumenté à partir de données pertinentes extraites des documents** et complété par des **connaissances**, toutes ces informations doivent être mises en relation les unes avec les autres avec un raisonnement présenté de manière structurée, claire et rigoureuse ;
- une **conclusion** qui présente une réponse au problème posé en introduction.

Outre l'évaluation des différentes notions et idées qui devaient être dégagées de l'exploitation des documents, la pertinence et la cohérence de la démarche de résolution proposée étaient un point clé

Une **rédaction** concise et précise **ainsi qu'une** bonne maîtrise de la langue (syntaxe, grammaire, orthographe) sont attendues.

L'évaluation de l'exercice reposait sur trois pôles :

- l'exploitation **des documents** conduisant à dégager des notions et des idées clés complétées par des connaissances ;
- la **pertinence et la cohérence de la démarche** proposée pour répondre à la question posée ;
- la **qualité de la rédaction** associée à la maîtrise de la langue.

*La plupart des copies sont bien présentées. La rédaction est claire. Toutefois la démarche adoptée a souvent été problématique.*

- *Le jury déplore un **manque d'apport de connaissances** alors que cela est explicitement demandé dans le sujet.*
- *Les **documents** ne doivent pas être étudiés les uns après les autres, mais **réellement mis en relation** dans le but de répondre au problème.*
- *Le jury rappelle l'importance d'une **conclusion explicite** répondant de manière concise au problème qui a été formulé en introduction.*

### 2.1.2. Les attentes du jury sur le fond

L'analyse des documents et leur mise en relation devaient conduire à mettre en évidence des variations climatiques récentes et plus anciennes et à les expliquer afin de prévoir les conséquences possibles dans le futur.

*Les meilleures copies sont celles des candidats qui ont su identifier et faire les liens entre les différents documents.*

- **Idée clé 1 – Mise en évidence d'une augmentation des températures globales depuis l'ère industrielle. (documents 1, 2)**

**Précisions et données à extraire des documents :** Les observations directes de températures mesurées depuis les années 1850, montrent une augmentation des températures moyennes globales d'environ 1°C. Ces observations sont corrélées à des observations de diminution de la taille des glaciers continentaux, par fonte de ces derniers.

**Connaissances qui peuvent être apportées :** Origine anthropique du réchauffement climatique depuis l'ère industrielle, albédo

- **Idée clé 2 – Mise en évidence de variations climatiques cycliques au cours du quaternaire (document 3)**

**Précisions et données à extraire des documents :** On observe des variations cycliques du  $\delta^{18}\text{O}$  des carbonates depuis les 800 000 dernières années, sur plusieurs cycles d'environ 100 000, 40 000 et 20 000 ans qui correspondent à des variations climatiques liées aux variations des paramètres orbitaux de la Terre (cycles de Milankovitch).

Si on étudie la période plus récente, on observe que le  $\delta^{18}\text{O}$  est passé de 1,8 à -2 depuis 20 000 ans, ce qui correspond à une augmentation de la température de l'eau des océans dans laquelle se sont formés ces carbonates. Cette diminution du  $\delta^{18}\text{O}$  depuis environ 20 000 ans est interprétée comme une période interglaciaire dans laquelle nous sommes encore actuellement.

**Connaissances qui peuvent être développées :** technique du  $\delta^{18}\text{O}$ , précipitation et dissolution des carbonates, paramètres orbitaux de la Terre et cycles de Milancovitch.

- **Idée clé 3 – Effet des gaz à effet de serre sur le climat (documents 4 et 5)**

**Précisions et données à extraire des documents :** Plusieurs projections d'évolution du climat sont possibles en fonction de différents scénarii d'émission de gaz à effet de serre émis. Plus la quantité de gaz à effet de serre émise est importante plus la température moyenne globale augmentera.

**Connaissances qui peuvent être apportées :** Effet de serre.

- **Idée clé 4 – Conséquences des variations climatiques (documents 2, 4 et 5)**

**Précisions et données à extraire des documents :** Les conséquences possible des variations climatiques sont liées aux variations de la température moyenne globale. Une augmentation de cette dernière induira une augmentation du niveau moyen des océans et une diminution du pH globale des océans.

**Connaissances qui peuvent être apportées :** Fonte des glaciers, dilatation thermique de l'eau, dissolution du  $\text{CO}_2$  atmosphérique dans l'eau, acidité des océans, modification des écosystèmes en lien avec la variation du niveau marin et l'acidification des océans (Modification de l'écosystème corallien).

*Les documents 1 et 2 ont été les documents les mieux analysés et ont permis à la majorité des candidats d'identifier le réchauffement climatique récent. Le document 3 a été celui qui a posé le plus de difficulté. La technique semble peu connue, alors qu'elle est présente dans le programmes d'enseignement du second degré ; la méconnaissance de cette technique n'a pas permis de correctement comprendre ce document pour la majorité des candidats.*

## **2.2 Partie 2 : Les récifs coralliens actuels et passés des îles Glorieuses**

### **2.2.1 Les attentes du jury sur la partie 2.**

L'objectif de cette seconde partie de l'exercice était de reconstituer les environnements successifs au niveau des Iles Glorieuses depuis les 125 derniers milliers d'années, et d'établir une corrélation entre ces environnements et les variations du niveau marin.

Il s'agissait là pour les candidats de dégager l'idée principale selon laquelle les modifications climatiques font varier le niveau marin, ce qui a des conséquences directes sur l'édification ou la dissolution des récifs coralliens.

Cette seconde partie de l'exercice comportait trois questions guidant le travail d'analyse à réaliser par les candidats.

#### **Question 2.1**

A l'aide de la description des différentes formations de la colonne stratigraphique du document 7 et des données du document 6, proposez une reconstitution des environnements successifs.

#### **Question 2.2**

Après avoir présenté le principe de la technique utilisée, vous préciserez les informations apportées par le document 8

### **Question 2.3**

A partir de vos interprétations des documents 7 et 8, tracez une courbe de variation du niveau marin relatif au niveau des îles Glorieuses entre 20 000 ans BP et actuellement.

Vous indiquerez sur cette courbe les structures ou les formations qui justifient son allure.

Pour cet exercice, il convenait d'adopter une démarche analytique, tout en faisant appel à des connaissances en géologie fondamentale afin de décrire les différents environnements ou encore expliquer la technique de sismique réflexion.

*La plupart des candidats ont très peu, voire pas du tout traité cette partie de l'exercice. Dans les copies au sein desquelles on retrouve des éléments de réponse :*

- *Les données de la colonne stratigraphique ne sont que très partiellement utilisées, et la mise en relation entre l'information extraite et la reconstitution du paléoenvironnement correspondant n'est pas pertinente.*
- *Le jury déplore le manque de connaissances solides sur la technique de sismique réflexion, pourtant essentielle à connaître dans l'optique de l'enseignement dans le second degré.*
- *La construction du graphique et le tracé de la courbe de variation du niveau marin n'ont été tentés que sur un faible nombre de copies, avec assez peu de réussite et surtout un manque de rigueur et de qualité technique quant à la mise en forme du graphique.*

### **2.2.2. Les attentes du jury sur le fond**

L'analyse du document 7 et sa mise en relation avec le document 6 conduisaient à mettre en évidence des variations dans la sédimentation sur le territoire des Îles Glorieuses en lien avec des variations du niveau marin au cours du temps. Certaines formations témoignaient du caractère immergé (calcaire récifal) ou non (surface karstifiée) de la région.

L'analyse du document 8 et la maîtrise de l'interprétation d'un profil obtenu par sismique réflexion devait conduire à mettre en évidence la présence de terrasses récifales submergées, marqueurs de l'évolution du niveau marin.

Enfin, la construction du graphique de type courbe devait permettre de matérialiser cette remontée du niveau marin au cours du temps.

*Les meilleures copies sont celles des candidats qui ont su arriver jusqu'au tracé de la courbe, n'eut-elle été qu'une allure de courbe.*

## **2.3 Partie 3 : Le devenir des récifs coralliens**

### **2.3.1 Les attentes du jury sur la partie 3**

L'objectif de cette troisième partie de l'exercice était de comprendre la réponse des écosystèmes formés par les récifs coralliens actuels face aux changements prévus dans les océans d'ici la fin du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette partie de l'exercice venait s'appuyer sur des expériences à partir de modélisation, mais elle permettait également de réinvestir les interprétations élaborées dans la partie 1 et la partie 2 de cet exercice.

La consigne était la suivante :

Analysez les documents 9 et 10 afin d'envisager les conséquences à long terme des perturbations simulées sur les écosystèmes coralliens et sur les services écosystémiques qu'ils peuvent rendre.

La modélisation proposée simulait une augmentation de la température et/ou de la pression partielle en CO<sub>2</sub> par rapport aux conditions actuelles.

Une analyse qualitative de données graphiques était attendue, et des connaissances sur les processus de précipitation/dissolution des carbonates étaient nécessaires pour établir les déductions attendues. Une démarche cohérente permettait d'arriver à la conclusion selon laquelle une augmentation de température et de pression partielle en CO<sub>2</sub> conduirait à une diminution des surfaces occupées par les récifs coralliens et donc à une diminution des services écosystémiques qu'ils rendent.

*Au-delà de cette analyse des données expérimentales, le jury attendait des candidats une vision globale de la problématique, à savoir un réchauffement climatique annoncé et l'impact de celui-ci sur un écosystème régional. Très peu de candidats ont donné satisfaction en ce sens, soit par manque de temps, soit par une difficulté à prendre le recul nécessaire sur l'exercice dans sa globalité. Les questions ont été traitées les unes à la suite des autres, sans vision d'ensemble et sans y détecter une démarche globale.*

### **2.3.2. Les attentes du jury sur le fond**

L'analyse du document 9 permettait de comprendre qu'en journée, une augmentation de la pression partielle en CO<sub>2</sub> déplaçait l'équation vers une précipitation des carbonates, alors qu'une augmentation de la température déplaçait l'équation vers une dissolution des carbonates, diminuant ainsi le taux de calcification. Pour les mesures effectuées la nuit, quelles que soient les conditions, une diminution du taux de calcification est observée.

L'analyse du document 10 montre qu'avec une augmentation de la température et/ou de la pression partielle en CO<sub>2</sub>, il y aurait une diminution du taux de calcification à l'échelle d'une année. Ceci conduisant à une réduction des surfaces couvertes par les coraux.

En synthèse, les deux études présentées par les documents 9 et 10 nous montrent que le scénario de type SSP5-8,5, avec une augmentation de la température moyenne des océans, couplée à une augmentation de la pression partielle en CO<sub>2</sub> dans l'eau des océans, pourraient ralentir le développement des coraux et réduire les surfaces occupées par les écosystèmes coralliens.

Ces études font varier plusieurs facteurs (température et pCO<sub>2</sub>), ce qui a un impact différent sur la croissance des coraux. Les analyses et projections sont donc à relativiser.

Si les conséquences entrevues par ces études se produisaient, cela réduirait le développement des coraux par diminution de la photosynthèse réalisée par les Zooxanthelles. Les écosystèmes coralliens occuperaient des surfaces plus faibles dans les océans.

La diminution des surfaces des récifs coralliens induirait à son tour une dégradation globale du fonctionnement des écosystèmes coralliens (réduction des niches écologiques pour de nombreuses espèces, réduction des zones de reproduction et de nutrition...), et une diminution des services écosystémiques qu'ils rendent (protection face aux inondations côtières et aux événements météorologiques extrêmes, pêche et tourisme).

*Le jury ne peut que regretter le manque d'éléments de réponse sur cette dernière partie de l'exercice.*

*Commentaires de l'épreuve orale d'admission :  
épreuve d'entretien avec le jury  
Session 2023*

L'épreuve d'entretien avec le jury est fondée sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) proposé par le candidat.

L'épreuve dure une heure et se déroule en deux temps.

- ✓ Dans la première partie de l'épreuve, le candidat dispose de dix minutes maximum pour présenter son dossier RAEP. Cette présentation est suivie d'un échange avec le jury pendant une durée de vingt minutes.
- ✓ Pour la seconde partie, le candidat présente pendant dix minutes la séance correspondant à un sujet imposé. Cet exposé est suivi d'échanges avec le jury pendant vingt minutes. Le sujet imposé a été préparé pendant une durée de trente minutes précédant l'entretien avec le jury.

*Pour la session 2024, dans la seconde partie de l'épreuve, lors de l'entretien avec le jury et afin de favoriser le lien avec le réel, le candidat pourra se voir proposer l'analyse d'échantillons concrets soumis par le jury. Le candidat devra notamment mettre en évidence les intérêts scientifiques de l'échantillon et suggérer des pistes d'exploitation pédagogique.*

## **1. Composition et organisation du dossier RAEP – conseils de réalisation**

La composition et l'organisation de ce dossier est décrite dans l'annexe III de l'arrêté du 11 février 2021 (NOR : MENH2036426A) qui est reproduite en annexe de ce rapport de jury.

Le dossier ne peut excéder 8 pages hors annexe. Rappelons que le non-respect du nombre de pages maximum conduit à une élimination du candidat (dossier considéré comme hors-norme).

- **Première partie du dossier de RAEP**

Le jury rappelle qu'il n'est pas attendu un descriptif sans relief de sa formation et de ses activités (en somme un simple CV) mais attend du candidat qu'il montre comment son parcours lui a permis de se construire progressivement des compétences qui lui permettent de prétendre à **accéder au grade des professeurs certifiés de sciences de la vie et de la Terre.**

Il ne s'agit pas pour le candidat de lister toutes les compétences attendues dans le référentiel des compétences des métiers du professorat et de l'éducation, mais bien de montrer comment **il a pu construire certaines compétences à partir de ses expériences professionnelles** antérieures et comment il est capable de se projeter dans la construction d'autres compétences en faisant preuve du recul et des qualités d'analyse réflexive nécessaires. Cette première partie doit permettre au candidat de réfléchir sur son expérience professionnelle afin de la mettre en perspective par rapport au métier pour lequel il postule.

*Le jury constate parfois d'une part des maladresses dans la mise en évidence des liens entre les expériences professionnelles et les compétences attendues, d'autre part des incapacités à formaliser une expérience parfois riche sous la forme de compétences.*

Quelques candidats exercent au moment du concours dans une autre discipline (biotechnologies, technologie, prévention santé environnement...). S'ils peuvent, et brillamment pour certains, réussir ce concours, il est rappelé que la connaissance précise des programmes, des épreuves et des enjeux didactiques liés à l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre est indispensable. Il s'agit, quel que soit son parcours<sup>1</sup>, même si celui-ci n'a pas conduit le candidat à enseigner des SVT, d'y sélectionner des activités significatives, d'en dégager tout atout en lien avec l'enseignement des SVT dans le second degré, et d'en **montrer la transposition dans le cadre de ce futur métier**. Le candidat doit choisir dans ses expériences professionnelles, celles qui sont en rapport avec l'enseignement des SVT et les compétences attendues.

Un candidat peut aussi faire état des formations qu'il suit ou qu'il devra suivre afin d'enrichir ou d'actualiser ses compétences. Faire état des domaines où l'on peut progresser, n'est pas un handicap mais la preuve que l'on est capable de conduire une analyse critique sur ses pratiques et que l'on est soucieux de compléter sa formation.

Remarque : le jury conseille aux candidats, n'ayant pas d'expérience d'enseignement dans le second degré, de solliciter un ou des établissements pour observer des enseignements de SVT en contexte de classe. Ces observations peuvent aider à rédiger le RAEP et à produire une analyse de séances, explicitant la mise en relation avec les objectifs et les modalités de l'enseignement des SVT en collège et lycée.

- **Deuxième partie du dossier de RAEP**

Il s'agit pour le candidat de présenter et d'analyser conjointement une « réalisation pédagogique ». Cette dernière s'entend comme un ensemble d'actions mises en œuvre par le candidat, pour faire acquérir aux élèves certaines connaissances et compétences définies dans les programmes.

Cette situation d'apprentissage et de conduite de classe :

- ✓ **a pour cadre l'enseignement des SVT en collège ou en lycée ou la conduite d'un enseignement interdisciplinaire ou encore un projet dont l'objet est en relation avec cette discipline.**

Si le candidat ne peut présenter qu'une réalisation qui se situe en dehors d'un enseignement concernant les SVT (premier degré, enseignement agricole, enseignement technologique, enseignement professionnel, prévention et secours civiques (PSC), etc.), celle-ci doit intégrer obligatoirement les enjeux pédagogiques, didactiques et scientifiques des sciences de la vie et

---

<sup>1</sup> Pour les candidats qui n'auraient pas eu d'expérience d'enseignement (expérience d'AED, d'AESH par exemple, emploi en dehors de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur...) ou qui sont issus d'un autre niveau d'enseignement que le secondaire (professeurs des écoles, moniteurs de l'université, ...) ou d'une autre discipline que les SVT.

de la Terre. Ainsi, il ne peut s'agir de décrire, sans la mettre en perspective, une réalisation (par exemple une séance de biochimie à l'université) qui ne montre pas que le candidat connaît les attentes de la discipline du concours auquel il se présente dans le second degré ;

- ✓ **peut englober plusieurs séquences mais doit former une unité cohérente ;**
- ✓ **doit être raisonnable en terme de volume** : elle ne doit être ni trop succincte en ne faisant référence qu'à une très petite partie du programme, ni trop ambitieuse en voulant couvrir une trop large part du curriculum ;
- ✓ **comprend obligatoirement une dimension d'évaluation.**

**On n'attend pas du candidat une simple description d'un acte pédagogique mais une analyse réflexive** permettant de justifier les choix opérés, d'en identifier les réussites et éventuellement les obstacles. En outre, on n'attend pas du candidat une réalisation « idéale » mais une réalisation où l'on appréhende les modalités pédagogiques mises en jeu, les effets sur les apprentissages des élèves et leurs résultats.

**Dans la présentation de sa « réalisation pédagogique », le candidat explicite :**

– **le contexte pédagogique** : niveau de classe ou autre cadre institutionnel (accompagnement éducatif, actions relatives au projet d'établissement...), place dans la progression, conditions d'enseignement (séances à effectif réduit ou pas ; salles spécialisées ; matériel disponible ; règles de sécurité etc.) ...;

– **la durée de la réalisation présentée** en nombre de séances, et en durée pour chacune d'elles ;

– **les activités proposées aux élèves** en précisant la façon dont les supports pédagogiques sont utilisés : à quel moment ? dans quel contexte ? sont-ils le support d'une évaluation ? etc.

– **les résultats obtenus par les élèves ;**

– **la place respective du professeur et des élèves dans la mise en œuvre** des activités décrites : quand intervient l'enseignant ? sous quelles formes de travail ? quelles sont ses stratégies d'accompagnement des élèves ?

– **les prolongements éventuels dans d'autres contextes d'enseignement** comme l'aide au travail personnel des élèves (PPRE, accompagnement personnalisé, etc.) ou d'autres disciplines ou des enseignements interdisciplinaires.

**Dans son analyse, on attend du candidat qu'il :**

– **justifie les objectifs didactiques et pédagogiques** choisis en référence au cadre institutionnel, et en lien avec les spécificités disciplinaires en termes de démarches didactiques et d'utilisation de ressources et matériels spécifiques à la discipline ;

– **explique sa démarche ;**

– **détaille, situe et justifie l'(les) évaluation(s)** proposée(s);

– **montre comment il prend en compte les résultats des élèves et leur hétérogénéité**, en amont et en aval, en lien avec la progressivité des apprentissages;

– **identifie les points d'appui et les éventuels obstacles rencontrés**, développe les modifications envisagées ou mises en œuvre en fonction des constats opérés ;

– **situe les apprentissages dans le cadre de la formation générale de l'élève** : contribution au développement de son autonomie, à son éducation à la citoyenneté, à la maîtrise de la langue etc. ;

– **situe son travail dans le cadre de son établissement et de l’institution** (collaborations interdisciplinaires, lien avec le projet d’établissement, ...).

- **Conseils sur les annexes à joindre au dossier**

Un **maximum de 10 pages** d’annexe est autorisé. Pour tous les documents fournis relatifs à un ou deux exemples, le jury doit trouver dans la présentation de la réalisation pédagogique (deuxième partie du RAEP) à quel moment ils sont utilisés, dans quel contexte, quel est leur statut. Le jury doit pouvoir identifier s’il s’agit d’un document produit entièrement par l’enseignant, si des parties sont complétées par les élèves ou si l’ensemble du document est produit par un élève. Il est aussi indispensable de **préciser les sources des documents**. On peut conseiller aux candidats de ne pas hésiter à transmettre des documents en couleur s’ils le jugent utile.

**Attention !** La pratique qui consiste à réduire fortement la taille des documents pour en mettre en maximum est à proscrire absolument. Tout document fourni doit être de taille suffisante pour être clairement lisible et exploitable, comme il le serait pour un élève. De même, une multiplication des activités décrites n’est pas une bonne stratégie.

Le jury souligne aussi que le candidat n’a pas à joindre en annexe un rapport d’inspection ou tout autre avis externe sur sa manière de servir, qui rendrait le dossier hors-norme (HN) et conduirait à éliminer le candidat.

## **2. Choix du sujet de la seconde partie de l’épreuve**

La seconde partie de l’épreuve est fondée sur l’exposé par le candidat d’une situation d’apprentissage qui lui a été proposée.

Le candidat prépare les éléments de réponse pendant une durée de trente minutes précédant l’entretien avec le jury. Le candidat peut disposer de sa préparation lors de la première partie de l’oral, à l’exclusion de tout autre document. Toutefois le jury apprécie la capacité du candidat à présenter son exposé de façon fluide, ne se référant que ponctuellement à sa préparation.

Les sujets sont élaborés par le jury après l’analyse du dossier RAEP. Ils prennent en compte les thèmes et les niveaux de classe enseignés ou les actions de formation que le candidat a pu mener dans un autre cadre que l’enseignement dans le second degré.

Dans le cadre de cette épreuve, par situation d’apprentissage, le jury entend une activité dont l’exploitation par les élèves est explicitée et pour laquelle une ou plusieurs formes d’évaluation sont proposées. Le cadre de la démarche scientifique a été suggéré dans de nombreux sujets pour aider le candidat à structurer sa proposition.

### **Exemple de sujet proposé à la session 2023**

*En vous appuyant sur votre expérience professionnelle en seconde dans le thème « Biodiversité, résultat et étape de l’évolution » présentez une activité portant sur les forces évolutives. Vous*

préciserez les objectifs, les modalités de sa mise en œuvre et sa place possible dans une démarche scientifique.

*Le jury a constaté que certains candidats ne proposaient pas une mais plusieurs activités. La plupart des candidats n'exposait pas de démarche vraiment structurée. Les objectifs cognitifs et les compétences développés par l'activité proposée sont mal ou pas définis. La notion de démarche scientifique semble mal maîtrisée par la plupart des candidats ce qui ne permet pas de proposer une situation qui construit les concepts sous-jacents de manière rigoureuse.*

*Il a été surprenant de constater que des sujets, pourtant choisis dans un niveau de classe dans lequel le candidat disait avoir enseigné, posaient des problèmes de connaissances scientifiques et des difficultés de délimitation en lien avec les programmes.*

### 3. Critères d'évaluation et conseils du jury

*Tout élément figurant dans le dossier peut faire l'objet d'un questionnement de la part du jury lors de l'épreuve d'admission.*

**Pendant cette épreuve, le jury est particulièrement attentif aux éléments d'évaluation suivants.**

- **La mise en valeur du parcours professionnel**

L'objectif de la première partie de l'épreuve n'est pas de faire un résumé du dossier RAEP mais bien de s'appuyer sur ce dossier pour **mettre en valeur ses compétences** grâce à un esprit critique, un éclairage, des apports nouveaux voire des remédiations. On attend donc des candidats qu'ils ne se limitent pas à la simple évocation d'un parcours professionnel. La séquence décrite dans le dossier RAEP, parfois oubliée, doit faire l'objet d'une présentation et d'une analyse réflexive.

- **La maîtrise des savoirs disciplinaires**

On attend des candidats une **meilleure maîtrise des connaissances scientifiques**. Les notions sont abordées au niveau lycée tout au plus et le niveau universitaire n'est jamais atteint. Le jury évalue dans le cadre de l'entretien, la capacité du candidat à maîtriser, à un niveau convenable et dans tous les domaines disciplinaires, le contenu scientifique abordé dans l'exposé et/ou le RAEP. Ce contenu scientifique part de l'exposé et/ou du dossier. Le **jury interroge le candidat dans les deux champs** : sciences de la vie et sciences de la Terre. Au-delà des savoirs, c'est également toute la **logique de raisonnement scientifique** qui est testée et évaluée. Le jury apprécie les candidats qui, bien que ne connaissant pas la réponse à la question posée, sont capables d'un raisonnement, qui leur permettra de trouver des pistes de réponses.

- **La conception de situations d'enseignement**

Le jury évalue la compétence du candidat à **bâtir une situation d'enseignement** qui permette à l'élève **d'acquérir les connaissances fixées** dans le sujet et de le **former aux savoir-faire et aux attitudes**. On attend donc que l'activité choisie, la place de l'élève au sein d'un groupe, sa socialisation, la posture de l'enseignant soient bien explicitées. L'entretien avec le candidat lui permet de préciser sa pensée, d'approfondir les enjeux d'une démarche ou de combler les manques de sa progression. Il n'y a pas de questions pièges. Ce n'est pas parce que le jury demande une précision sur un choix pédagogique ou un geste professionnel que le choix du candidat n'est pas pertinent.

Le vocabulaire pédagogique est souvent employé mais le discours reste très théorique sans réelle maîtrise ni mise en œuvre. Par ailleurs, il serait souhaitable **d'inclure davantage la démarche scientifique, l'expérimentation et l'usage du réel** dans les activités d'enseignement proposées.

Le jury attend également des candidats qu'ils utilisent davantage le contexte local et les spécificités de Mayotte dans leurs situations d'apprentissages.

*Cette année, pendant la deuxième partie de l'épreuve, les candidats ont mieux utilisé le temps imparti pour l'exposé (dix minutes maximum). Les sujets ont été choisis pour correspondre au(x) niveau(x) déjà enseigné(s) par le candidat.*

- **L'évaluation au service des élèves**

L'évaluation des élèves n'est que très rarement abordée, sans percevoir son intérêt dans la gestion de l'hétérogénéité ni la montée en compétences des élèves. L'évaluation fait partie intégrante du parcours d'apprentissage de l'élève. Maîtriser l'évaluation signifie l'utiliser à bon escient, la construire de façon cohérente avec les objectifs fixés, la rendre explicite pour les élèves. **L'évaluation doit être envisagée au service des progrès des élèves.**

- **L'action au sein de la communauté éducative**

Les missions de l'enseignant ne se résument pas à la transmission ni même à la construction d'un savoir au sein de la classe. Le jury apprécie la capacité décelée chez le candidat à s'investir au sein de l'établissement, à aider l'élève à construire son parcours au cours de sa scolarité, dans ses relations avec l'équipe éducative, en lien avec l'organisation et le fonctionnement de l'établissement.

- **Le positionnement en tant qu'éducateur responsable et selon des principes éthiques**

Dans le cadre de ses potentielles missions au sein d'une classe, le candidat peut être amené à aborder les **enjeux éducatifs** de l'enseignement des sciences de la vie et de la Terre, la **gestion de classe**, la sécurité, les questions vives etc. Le candidat doit être capable de montrer en quoi l'enseignement qu'il dispense contribue à l'enseignement moral et civique, ou encore aux divers parcours éducatifs. Le jury évalue l'ouverture générale des candidats, leur conception globale du métier d'enseignant. Le **jury s'appuie sur des situations concrètes** pour évaluer ces attitudes. La connaissance de l'organisation et du fonctionnement d'un établissement est indispensable. Elle peut concerner les différentes instances de consultation et de décision, les

dispositifs, l'orientation, les différents projets, la vie scolaire, les questions de responsabilité, etc. Le jury peut également questionner le candidat sur la **transmission des valeurs de la République**, première mission de l'éducation nationale. Lors de l'entretien, des questions d'éthique et de responsabilité professionnelle pourront être abordées.

- **La qualité de la communication orale**

Le jury apprécie la **qualité de la communication orale** en particulier la **maîtrise de la langue** et de la communication scientifique malgré le stress inhérent à la situation. Qu'il s'agisse de l'exposé ou de l'entretien, on attend du candidat qu'il réponde **avec honnêteté, discernement et précision**, en s'appuyant sur son expérience et en y portant éventuellement un regard critique.

Le jury prend en compte **la capacité d'écoute** et la **réactivité** du candidat. En effet, même si de nombreux candidats sont déjà en exercice, ils se destinent avec ce concours à passer deux ans en formation. Le jury évaluera donc la capacité du candidat à s'adapter à une situation pédagogique, à entendre les questions qui lui sont posées et à faire évoluer son discours lorsque l'opportunité lui en est donnée.

Enfin, le jury est sensible à la **posture** du candidat quelquefois un peu trop décontractée ou distanciée.

## *Annexe : texte de référence pour l'épreuve orale d'entretien*

Arrêté du 11 février 2021 fixant les modalités d'organisation d'un concours externe et d'un concours interne de recrutement de professeurs certifiés en application du décret no 2021-110 du 3 février 2021 fixant des modalités temporaires de recrutement des professeurs certifiés affectés à Mayotte

NOR : MENH2036426A

### ANNEXE III ÉPREUVE D'ENTRETIEN DU CONCOURS INTERNE

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète. Elle prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier n'est pas noté.

I. – Composition du dossier de RAEP.  
Le dossier comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, notamment dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face-à-face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples.

Pour une même section et, éventuellement, option, le jury peut ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

## II. – Déroulement de l'épreuve.

Durée de préparation de l'épreuve : trente minutes.

Durée totale de l'épreuve : soixante minutes maximum.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve.

### A. – Première partie.

Elle consiste en une présentation par le candidat de son dossier (dix minutes maximum) suivi d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre d'approfondir les éléments contenus dans le dossier et, le cas échéant, d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

### B. – Seconde partie.

Elle comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

A partir de l'expérience professionnelle du candidat décrite dans son dossier de RAEP, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée, ou toute autre activité professionnelle s'y rapportant.

Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre d'approfondir les différents points développés par ce dernier. Cet entretien comprend un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité au sein du système éducatif français et de ses particularités à Mayotte.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Lorsque la section du concours comporte plusieurs champs ou domaines disciplinaires, le jury peut déterminer un sujet en relation avec un champ ou domaine disciplinaire non abordé par le candidat au sein de son dossier de RAEP. De même, pour ces sections, l'entretien avec le jury peut, le cas échéant, être étendu au champ ou au domaine disciplinaire non abordé par le sujet choisi, ainsi qu'aux relations qui s'établissent entre eux.

Durée de la seconde partie : trente minutes maximum (exposé : dix minutes maximum ; entretien avec le jury : vingt minutes maximum).

## *Remerciements*

Les épreuves orales se sont déroulées du 26 au 30 juin 2023 au lycée Younoussa Bamana (Mamoudzou, Mayotte) pour tous les candidats ayant composé à La Réunion et à Mayotte.

La présidence du jury tient à remercier chaleureusement les personnels de direction de l'établissement, les collègues et les personnels techniques impliqués dans la mise en place des épreuves orales et de leur bon déroulement.

La présidence du jury tient aussi à remercier

- les gestionnaires du SIEC et de la DEC de l'académie de Mayotte pour leur aide précieuse dans la mise en place et le déroulement de la session 2023 de ce concours.
- la direction générale des ressources humaines (DGRH) qui organise le concours en particulier la gestionnaire de la section SVT, pour son adaptabilité, sa très grande disponibilité et sa bonne humeur en toutes circonstances.